
Eradication de la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) à l'amont du bassin versant des gaves de Pau et de Cauterets

Fiche réalisée par A.Lorentz et J.Dao (CBNPMP)

*dans le cadre du plan d'action sur les plantes exotiques envahissantes en Midi-Pyrénées
sur la base de documents et d'entretiens avec E.Florence (PNP), E. Mansanne (PLVG) et J.Loiret (CPIE65), actualisée en juin 2020.*

Structures

Quatre structures sont impliquées dans la gestion de la Berce du Caucase : le Parc national des Pyrénées (PNP), le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Bigorre-Pyrénées (CPIE65), le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) et le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves animant le site Natura 2000 des gaves de Pau et de Cauterets :

- Le PNP a pour mission de connaître et de préserver les patrimoines naturels, culturel et paysager d'une partie emblématique de la chaîne des Pyrénées ;
- Le CPIE65 est une association d'éducation à l'environnement et d'accompagnement au développement durable.
- Le CBNPMP est un établissement public agréé par le Ministère en charge de l'écologie qui remplit des missions de connaissance et de conservation de la flore, de la fonge et des habitats naturels ;
- Le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG), établissement public, est un pôle d'équilibre territorial et rural, il anime le site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets ».

1

Cette action s'inscrit dans une dynamique partenariale en faveur de la biodiversité soutenue par la Région Occitanie en collaboration avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et permises grâce au cofinancement associant également l'Europe (Fond FEDER) et l'État (DREAL Occitanie).

Site d'intervention

Le site d'intervention se situe sur la commune de Cauterets (65) et plus précisément sur le lieu-dit de la Raillère à environ 1 040 m d'altitude.

Il est inclus dans la zone d'adhésion du Parc national des Pyrénées, à seulement quelques centaines de mètres de la zone cœur, à proximité du torrent du Gave de Cauterets inclus dans le bassin versant du gave de Pau.

Il se situe aussi dans la zone Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets (et gorge de Cauterets) » (FR7300922).

Il comprend le bassin versant des gaves depuis ses sources jusqu'à Saint-Pé-de-Bigorre à l'aval et les milieux naturels riverains.



Problématique d'envahissement

Contexte

En 2009, trois foyers de Berce du Caucase ont été repérés sur le lieu-dit de la Raillère par E. Florence, garde-moniteur du Parc national.

La Berce du Caucase a colonisé le bord de deux parkings, et leurs alentours. Ainsi, des pieds ont été trouvés au bord de la route et en contrebas des parkings. Des graines et la plupart des individus ont été trouvés dans le remblai qui a servi à construire le parking haut de la Raillère, la Berce a donc probablement été rapportée par le remblai lors des travaux...

Les équipes du Parc national ont entrepris dès 2009 de contenir l'espèce avec un déterrage des plants sur la zone du parking ; mais les interventions n'ont pu avoir eu lieu chaque année.

La population s'est ainsi maintenue, voire étendue de proche en proche. A compter de 2014, le Parc national et le Conservatoire botanique se sont concertés afin d'éradiquer le foyer, avec le soutien du PLVG pour le volet sensibilisation et la phase de diagnostic aval.

A partir de 2017, le CPIE 65 a rejoint le projet, s'impliquant plus particulièrement sur les efforts de médiation.



PNP – E. Florence

Parking de la Raillère colonisé par la Berce du Caucase en 2009

Nuisances et enjeux

La Berce du Caucase peut avoir des impacts sur la santé et la biodiversité.

C'est une plante phototoxique qui provoque des brûlures cutanées. Sa sève contient des fluorocoumarines qui, au contact de la peau nue et d'une exposition au soleil, provoquent des brûlures allant jusqu'au troisième degré.

C'est également une plante très compétitive, à larges feuilles et haute stature qui concurrence les espèces végétales autochtones dans les milieux ouverts et les lisières.

Le Gave de Cauterets est situé juste en contrebas des foyers, des graines peuvent tomber dans le torrent et coloniser les berges en aval. Un glissement de terrain a d'ailleurs déjà entraîné de la terre d'un des foyers vers le Gave.

L'enjeu est double : éviter que la population produise de nouvelles graines et ne perdure, et veiller à ce que l'espèce ne colonise pas le bassin versant du gave de Pau à l'aval, entraînant un scénario problématique.

Fiche espèce

Nom scientifique : *Heracleum mantegazzianum*

Nom vernaculaire : Berce du Caucase

Origine : Caucase

Introduction : introduite en France au XIX^e siècle comme plante ornementale de jardins

Réglementation : plante interdite d'introduction (arrêté du 14 février 2018)

Statut planpe Midi-Pyrénées : Plante exotique envahissante

Présence en Occitanie : Espèce peu répandue 1^{ère} mention à Cauterets datant de 2009

Biologie : Plante herbacée vivace de la famille des Apiacées, qui mesure de 2 à 3 m de hauteur et peut atteindre 5 m. Plante monocarpique, ce qui signifie qu'elle meurt après avoir fructifiée. Elle fructifie habituellement au bout de 2 à 3 ans. Elle produit des graines viables, capable de survivre au moins 7 ans dans le sol. Chaque pied produit plusieurs milliers de graines, tombant au sol, mais pouvant aussi être dispersées par le vent à plusieurs dizaines de mètres.

Habitat : Elle se retrouve généralement dans des sols convenablement humides et riches en nutriments sans avoir une nette préférence de pH ou de texture du sol.



Interventions

L'objectif des interventions est d'éradiquer les foyers de Berce du Caucase du site et de prévenir la colonisation d'autres sites alentours ou à l'aval.

La Berce du Caucase est une plante vivace monocarpique à système racinaire pivotant. Une gestion manuelle avec coupe de la racine sous le collet puis exportation des résidus est donc adaptée. Cette gestion s'accompagne d'un suivi des zones traitées pour contrôler chaque année les nouveaux semis. Les individus jeunes sont directement arrachés.

La floraison s'effectuant entre mai et juin, les opérations se dérouleront entre fin juin et mi-juillet pour s'assurer qu'aucun individu ne monte en graines.

Les graines de Berce du Caucase peuvent germer jusqu'à 7 ans après leur dissémination, **une intervention annuelle pendant au minimum de 7 ans est donc prévue.**



Semis de berce du Caucase



L'oubli d'un individu en fleurs peut mettre à mal tout l'effort pour épuiser la banque de graines du sol. Inspecter scrupuleusement les alentours des foyers et ne laisser aucun pied monter en graine !

En revanche, l'oubli éventuel d'un semis est un problème mineur, car il sera incapable de fleurir la première année.

Coupe des pieds en dessous du collet pour éliminer les réserves

La coupe des pieds s'effectue en dessous du collet (à 10-15 cm de profondeur), à l'aide d'une pelle-bêche ou d'une pioche, afin de pouvoir atteindre la racine pivot.

Les parties souterraines sont extraites au maximum afin d'assurer la dévitalisation des individus et de limiter le nombre de passage.

De plus, il est important de ne pas arracher les plantes autochtones afin qu'elles participent à la compétition envers les semis de Berce du Caucase.



Action de coupe sous le collet

Exportation des déchets afin d'éviter des brûlures, et la dissémination involontaire de graines

La gestion des déchets permet d'éviter le risque de brûlure et de dispersion des graines qui restent parfois accrochées à la terre sur les racines ou les outils.

Pour cela, les parties végétatives sont séchées dans un lieu inaccessible au public, à l'abri du vent puis mis en sacs poubelle pour garantir l'isolement des graines.



Plante phototoxique : protéger toutes les parties du corps qui risquent d'être en contact avec la sève (yeux, mains, bras, jambes, visage), **prévoir un jerrican d'eau** afin de se rincer en cas de contact avec la peau et **agir par temps couvert.**

Suivi des sites alentours et accompagnement

Une prospection des alentours des foyers historiques est effectuée chaque année lors des chantiers, en aval et en amont le long des berges du gave de Cauterets et le long des bords de routes.

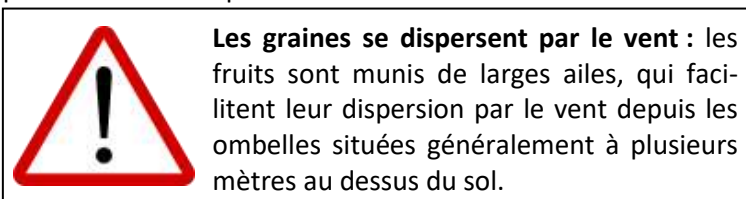
Le but est de repérer des foyers nouveaux ou des semis isolés.

Dans le cas présent, plusieurs individus erratiques auraient été oubliés sans cette prospection de contrôle ; au total, 4 nouveaux foyers ont été détectés à proximité des foyers historiques.

La technique de la coupe sous le collet est exécutée pour chaque individu trouvé, avec un suivi systématique des nouveaux foyers les années suivantes.

Pour garantir un repérage systématique lors du suivi, des secteurs de prospections sont définis sur des photos aériennes couvrant l'ensemble des foyers : chaque secteur est prospecté, l'emplacement des foyers et le nombre d'individus sont reportés sur la carte par secteur.

De plus, une vaste prospection aval des berges a été conduite dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Gave de Pau et Cauterets », sur l'ensemble du Gave jusqu'à la limite aval à Saint-Pé-de-Bigorre, en



2014, 2016 et 2019. Cela représente près de 100 km de linéaire prospecté.

Aucun individu de Berce du Caucase n'a été trouvé lors des prospections aval.

Une formation sur la Berce du Caucase a été réalisée par le Conservatoire botanique afin de sensibiliser, d'initier à la reconnaissance et à la gestion, les personnels départementaux d'entretien des routes, les agents communaux d'entretien des routes et des espaces verts, et les partenaires du site Natura 2000. La formation a contribué à créer un réseau de surveillance local.

4 Résultat et bilan

La population de Berce du Caucase est en régression après 6 années d'intervention successive entre 2014 et 2018. La première année, 362 pieds ont été arrachés contre 22 la dernière année, soit une baisse de 94 % de l'effectif malgré les fluctuations.

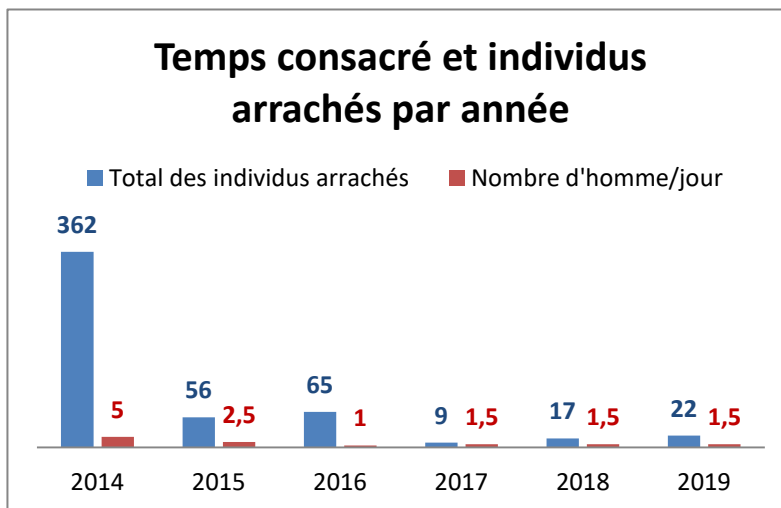
En 2017, seuls des semis ont été arrachés.

En 2018, des individus en début de floraison ont été éliminés, des semis avaient donc été oubliés en 2017.

En 2019, 23 pieds ont été déterrés, dont 1 juvénile sur un talus où les semis ne s'étaient pas exprimés en 2018.

Sur 6 années d'intervention, **une moyenne de 2 hommes/jour par an** a été mobilisé afin d'arracher

un total de **531 pieds**. La prospection à l'aval n'a pas été prise en compte dans ce décompte mais elle représenterait au moins 5 à 10 jours pour contrôler les secteurs favorables sur les 100 km de linéaire de berges.



Perspectives

Grâce aux efforts de gestion déployés collectivement, les effectifs et la dispersion de l'espèce sont maintenant contrôlés ce qui laisse présager une éradication...

Le Parc national et le CPIE 65 poursuivent et comptent mener à terme ces actions de gestion visant la préservation de ce site naturel, sans omettre de veiller, en collaboration avec le PLVG et le Conservatoire botanique, à ce que l'espèce exotique envahissante ne s'installe pas à l'aval.

Ce qu'il faut retenir



Intervenir avant la floraison (mai-juin) évite la production de graines et empêche l'alimentation de la banque de graines du sol.

Couper à 10-15cm en dessous du collet suffit pour la dévitalisation complète de l'individu.

Porter des équipements de sécurité pour se protéger des brûlures.

Surveiller les zones aux alentours des foyers pour prévenir une propagation en cours.

Gérer les résidus pour éviter toute dissémination de graines et risque de brûlures.



Ne pas faucher les zones envahies avant les interventions afin de pouvoir facilement repérer l'intégralité des individus.

5

Contact pour en savoir plus...

Jérôme Loiret, chargé de mission au CPIE65 : cpie65@wanadoo.fr – tél. : 05 62 95 49 67

Etienne Florence, garde-moniteur au PNP : tél. : 05 62 92 52 56



Projet est co-financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), l'Etat (DREAL Occitanie), la Région Occitanie et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.